



ASSEMBLÉE NATIONALE

« TABLES RONDES SUR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

M. BERNARD ACCOYER
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Europe est aujourd'hui le chef de file de la lutte contre l'effet de serre. Le climat sera l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne. L'Europe regarde ce que nous faisons et nous serons aussi jugés par nos partenaires sur la façon dont nous aurons su traduire en actes le Grenelle de l'environnement.

Avant de vous laisser en débattre, permettez-moi seulement une réflexion, ou plutôt une interrogation. Ce sera celle, au fond, qui donnera le ton au « Grenelle législatif » et décidera de son ampleur : Jusqu'où sommes nous prêts à aller pour mettre en place une société sobre, qui ne soit pas pour autant une société plus coûteuse pour nos concitoyens ?

Car ne nous y trompons pas, nous n'aurons pas la tâche facile. La bonne volonté ne suffit pas toujours à faire de bonnes lois, et l'angélisme préside souvent aux plus brutales, aux plus injustes. Il nous faudra choisir, trancher, arbitrer. Dégager des priorités, des hiérarchies. En un mot, il vous faudra être courageux. Mais en conscience nous saurons que nous n'avons pas d'autre choix.

M. JEAN-LOUIS BORLOO
MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

(Extraits, 2008) :

«L'exercice auquel nous sommes confrontés est assez compliqué. Je me suis promené dans le monde entier et j'ai été frappé par le fait qu'il avait fallu tant de temps pour que tout le monde se mette d'accord. La réunion de Bali fut un moment extraordinaire, puisque les gouvernants de 6 milliards d'individus ont partagé le même constat, sur l'urgence à agir et sur les objectifs à atteindre. Certes, on aurait pu aller jusqu'à fixer des objectifs par pays, avec des chiffrages. Néanmoins il faut bien se rendre compte des progrès réalisés depuis la réunion de Kyoto, qui rassemblait les gouvernants de 400 millions d'habitants. A Bali, étaient présents les gouvernants de toute la planète entière.

Je pense aux parlementaires, députés et sénateurs, qui ont eu la gentillesse de nous accompagner et qui ont vécu les deux dernières nuits : le matin, alors que tout paraissait devoir exploser, la délégation américaine a fini par se lever, alors que l'on sentait une invraisemblable pression, et, à la surprise générale, nous avons entendu : « *US joins the consensus !* ». Nous avons alors vu des larmes dans les yeux des délégués de tous les pays, grands et petits, puissants et pauvres. C'était un formidable espoir pour les années à venir.

Monsieur le président, avant de prendre mes fonctions dans ce ministère, j'avais déjà une certaine perception écologique et environnementale, mais deux points m'avaient échappé : d'abord, l'extraordinaire rapidité du processus ; ensuite l'interdépendance des facteurs. Malheureusement, tout se cumule de façon exponentielle et l'on ne peut relever aujourd'hui aucun indicateur positif dans aucun domaine : le réchauffement climatique et le problème agroalimentaire ; l'eau et le réchauffement climatique ; la dégradation de l'air, cette toute petite enveloppe au-dessus de nous, qui ne fait que 15 kilomètres d'épaisseur, et la calotte glaciaire ; la déssalinisation et les ressources halieutiques. La démographie ne s'installe que dans les plaines agricoles susceptibles de produire. Le problème agroalimentaire est technique, mais il est aussi lié à l'eau, à la sécheresse, aux transports et aux mutations des habitants. Je n'avais pas perçu à ce point que la vitesse et l'accélération des différents phénomènes nous amenaient à une réelle catastrophe.

Nous avons beaucoup travaillé avec les formidables scientifiques français du GIEC, qui sont devenus prix Nobel. Entre le moment où nous sommes allés au Pôle nord, dans le fiord d'Ilulissat, il y a huit mois, et le moment où les mêmes scientifiques ont rédigé le rapport de Valence, il y a cinq mois, la donne a changé : la disparition de la banquise, que l'on estimait devoir intervenir vers 2020, est désormais envisagée pour 2013 ou 2015. Les grands scientifiques eux-mêmes sont pris de vitesse !

Monsieur le président, j'ai trois remarques à formuler.

Premièrement, il est terrible de penser que, même s'il existe désormais un consensus sur les constats, et un quasi consensus sur les conséquences, personne ne sait réellement, de part la planète, régimes démocratiques ou non, comment on pourrait changer la donne. Personne n'a jamais fait, à partir d'un modèle d'une taille suffisamment pertinente, la démonstration que le développement durable était possible.

... / ...



... / ...

Rien que sous l'aspect des émissions de CO₂, on sait que les quantités soutenables pour la planète sont de trois tonnes par habitant et par an et qu'il faudra s'en tenir à cela dans la décennie qui vient. Or il faut savoir que c'est ce qu'émettent aujourd'hui les Indiens et les Chinois ; que c'est huit fois moins que ce qu'émettent nos amis américains, et quatre fois moins que l'Europe.

Nous avons appris hier que la France était l'un des deux seuls grands pays industriels au monde qui respectaient le protocole de Kyoto. Les chiffres de 2006 attestent déjà d'une baisse de 2,5 % par rapport à 2005, ce qui signifie que tout n'a pas commencé avec le Grenelle de l'environnement, qu'il s'est passé bien des choses avant, dans l'industrie, dans l'agriculture, dans les villes et agglomérations, dans les régions et dans le comportement des citoyens. Je me souviendrai toujours de la remarque faite à Paris par nos amis Canadiens, très critiqués pour avoir suivis la position des Etats-Unis avant que ceux-ci ne rejoignent le processus : nous nous sommes engagés de bonne foi à faire moins 20 %, mais nous avons fait plus 20 %.

Les dirigeants du monde entier sont en plein désarroi car ils se demandent comment faire, que ce soit dans le domaine agricole ou dans celui de l'énergie. On ouvre des mines de charbon tous les jours sur l'un des plus grands continents, alors que les académies des sciences des huit plus grands pays considèrent que les chiffres du GIEC sont plutôt moins alarmistes que les leurs, qu'il faut ouvrir le plus grand chantier du monde, à savoir le chantier thermique du bâtiment – il représente 40 % de l'énergie thermique en France – et développer les énergies renouvelables, améliorer la performance énergétique et la captation. Et il est impératif de s'y mettre tout de suite !

Deuxièmement, il ne faut pas passer à côté de la nécessité d'établir un lien entre le Parlement et les tiers. Un grand débat démocratique a eu lieu pendant la campagne présidentielle. Le pacte écologique a été signé par une très grande majorité des députés de l'Assemblée Nationale, tous partis confondus. Ce débat a été lancé parce que le Président de la République est convaincu que la seule action de l'Etat n'est pas suffisante et qu'il convient de mobiliser tous les acteurs de la société française. En région, dans les départements, dans les agglomérations, les milliers de personnes qui ont débattu se sont approprié ce processus. Dans son discours de clôture du Grenelle de l'environnement, le Président de la République a déclaré qu'il fallait une nouvelle démocratie et que les collèges devaient débattre sur les grandes infrastructures. Cela signifie que les règles d'enquête et les procédures doivent évoluer et qu'il faut établir des bilans écologiques.

Je suis heureux que nous soyons aujourd'hui au parlement car, *in fine*, au moment des grands choix, c'est bien lui qui sera le lieu évident d'expression des attentes de la nation française. C'est là que se nouera le pacte national et républicain autour de l'écologie.

Nous souhaitons que les grands principes du Grenelle soient repris dans un préambule au dans un article 1^{er} d'une loi. Ce sera une façon de dire que nous adoptons cette stratégie générale. Ensuite, sujet par sujet, ces principes seront déclinés et validés dans la grande loi d'orientation qui sera adoptée avant l'été par le Parlement. Nous entrons donc maintenant dans le temps parlementaire, et c'était nécessaire. »

Vent de Colère : La phrase surlignée en gras et de couleur jaune fluo, l'a été à notre initiative.



Idle

Journal de l'environnement

Examiné hier en Conseil des ministres, le projet de loi Grenelle est censé mettre la France sur la voie d'une révolution verte. Mais de nombreux engagements présentés comme des avancées lors des états généraux de l'environnement avaient déjà été balisés par l'Union européenne. A l'heure où la France prend les manettes des 27, retour sur les portes ouvertes enfoncées par le Grenelle.

A la pointe du «développement durable», la France ? Au moment où elle prend la présidence de l'Union européenne, elle ne cesse de mettre en avant son Grenelle. Mais de nombreuses propositions présentées comme des «avancées» avaient déjà été réglées au niveau communautaire, véritable lieu de pouvoir de la législation environnementale.

La méthode même du Grenelle en est le parfait exemple, comme l'analyse Vincent Jacques-le-Seigneur, maître de conférence à Sciences Po et secrétaire général de l'Institut national de l'énergie solaire (Ines) dans un récent article (1). La décision négociée à 5 (ONG, élus, syndicats, Etat et entreprises) présentée comme novatrice n'est qu'une application, certes médiatisée, des dispositions prévues par la convention d'Aarhus. Adoptée il y a 10 ans par les Etats membres et l'Union européenne, cette convention vise à créer une démocratie en matière d'environnement. Quant à l'évaluation écologique systématique d'un projet au regard de son coût pour le climat et la biodiversité, deux directives (2) adoptées par l'UE l'exigeaient déjà.

Les propositions du Grenelle en matière de déchets ne sont pas non plus aussi révolutionnaires que Jean-Louis Borloo l'affirme. La priorité donnée au recyclage, et non à l'incinération, ne fait que confirmer la hiérarchie du mode de traitement des déchets, fixée dès 1975 par la première directive-cadre sur les déchets, actuellement en révision. Quant à l'objectif de recyclage matière et organique de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015, il se rapproche de l'objectif actuellement en négociation au sein de l'UE (3).

Côté énergie, les engagements du Grenelle sont en grande partie la mise en œuvre d'objectifs adoptés dans le cadre de la directive pour la performance énergétique des bâtiments (2002), du plan d'action pour l'efficacité énergétique (2006), qui vise à réduire les consommations moyennes du bâtiment de 20 % d'ici 2020 par rapport à 1990, et surtout du futur paquet Climat-énergie. Et encore : alors que le président s'est engagé à aller au-delà de 20 % d'énergie renouvelable en 2020 lors de son discours de clôture du Grenelle, il a contesté l'objectif de 23 % attribué par la Commission à la France. C'est dans le seul domaine de l'air que la France s'est clairement affranchie des normes européennes en optant pour un objectif de 15 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), en 2015 pour les particules fines PM-2,5, contre 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en UE.

Mais c'est surtout dans les dossiers plus transversaux, sur lesquels l'UE a une moindre influence, que le Grenelle pourra réellement montrer sa capacité à faire évoluer la France. Et là, les solutions envisagées restent timides. L'étalement urbain est à peine évoqué, et les mesures agricoles sont loin de répondre à l'ensemble des enjeux (la consommation d'eau n'est que vaguement abordée). En matière de transports, les objectifs annoncés sont ambitieux, mais les récentes décisions du gouvernement de soutenir des projets d'aéroports et de routes ont rendu méfiantes les ONG.

(1) «Grenelle: France bonne élève», *Les cahiers de Global Chance*, n°24, mars 2008,

(2) Directives 97/11/CE et 2001/42/CE,

(3) Voir l'article du JDLE «UE: accord sur le taux de recyclage des déchets ménagers».

L'Europe utilisée comme excuse pour ne pas avancer ?

Le Grenelle a prévu d'utiliser la présidence française de l'Union européenne pour faire avancer certains dossiers aux dimensions européennes. C'est le cas de la lutte contre le commerce illégal du bois, des «fuites de carbone», ou encore de l'inclusion des coûts externes pour la future Eurovignette. Dans d'autres cas, il s'agira plutôt d'enterrer des mesures qui n'ont pratiquement aucune chance d'être adoptées par les 27, comme la responsabilisation des sociétés-mères vis-à-vis des pollutions de leurs filiales.



Biomasse : la France développe sa production énergétique

JDLE 13/06/2008 par Claire Avignon

22 projets de centrales de production d'énergie (électricité et chaleur) à partir de biomasse viennent d'être sélectionnés par le ministère chargé de l'énergie à la suite d'un appel d'offre. Ils bénéficieront d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité. Ils ont une puissance électrique cumulée de 300 mégawatts (MW), «soit l'équivalent du tiers de la puissance d'un réacteur nucléaire», indique un communiqué ministériel. La chaleur produite par ces centrales est estimée à 450.000 tonnes équivalent pétrole (tep).

Les projets sont répartis dans 11 régions : 3 en Aquitaine, 1 en Bourgogne, 4 en Champagne-Ardenne, 3 en Franche-Comté, 1 en Haute-Normandie, 2 en Languedoc-Roussillon, 1 en Lorraine, 1 en Picardie, 2 en Poitou-Charentes, 2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 2 en Rhône-Alpes. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé «dans les prochaines semaines».

Cette énergie provient du bois et des déchets de bois, des sous-produits de l'industrie (liqueur noir, marcs de raisin), des produits de l'agriculture (céréales, paille, taillis à courte rotation), et des déchets organiques (boues d'épuration, ordures ménagères, effluents agricoles).

Dans le cadre du Grenelle, la France s'est fixé comme objectif de porter à 20 % sa part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Pour y parvenir, il est nécessaire d'augmenter la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse de 7,5 Mtep, soit un tiers de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.